



Interet de retard pour remboursement caution

Par **Maryodil**, le **21/10/2008** à **16:37**

Je suis étonnée de ne pas avoir reçu de réponse ... ma question date du 21/10
J'espère une réponse rapide
merci à vous !
Bonjour
La ste de location a eu un retard de 15 jours pour me restituer ma caution d'un montant de 873,23 euros
Leur calcul abouti avec un taux légal de 3,99% pour l'année 2008 à 1,43 euros
Sur internet certains disent que c'est un taux annuel d'autres que c'est par jour ... ce qui ne fait plus ... le même calcul !! ma gardienne m'avait indiqué un taux journalier ...
Pouvez vous me donner la version officielle
Merci à vous
Bien cordialement
Maryodil

Par **Mike46**, le **28/10/2008** à **08:57**

Bonjour, c'est un taux annuel.
Cordialement